

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nos correspondances de Vienne, en date du 13 septembre, contiennent des détails précis et authentiques relativement à la négociation pendante entre le gouvernement autrichien et la Hongrie, qui est la grande question du moment.

La négociation n'est ni rompue ni achevée; deux choses sont positives: savoir, que le ministère Belcredi s'est déclaré prêt à accorder à la Hongrie un ministère spécial, conformément aux lois de 1848; toutefois, en exprimant l'espoir que la Diète, après avoir eu la satisfaction de voir se réaliser son idée fixe de la continuité de droit de la Hongrie, ne tardera pas à réviser lesdites lois, qui, en grande partie, sont incompatibles avec l'existence solide de la monarchie. Le ministère reconnaît également le projet élaboré par une sous-commission de la dernière Diète au sujet de la manière de traiter les affaires communes à l'empire, comme acceptable dans son essence; seulement, il demande des garanties pour l'unité de l'armée et des finances générales, et comme la décision dépend de la Diète, il voudrait s'assurer la majorité par rapport à ces points importants.

Jusqu'à présent, la négociation s'est tournée presque exclusivement autour des questions de principes; la question des personnes et des noms n'a été que passagèrement touchée. L'assemblée des députés tenue à Aussee, s'étant prononcée pour le dualisme modéré, a définitivement rompu avec l'ancienne tradition

du Reichsrath, et s'est rapprochée par là un peu du gouvernement. Ce revirement ne manque pas de produire de graves objections de la part du parti unitaire et strictement parlementaire, qui cherche à s'abriter derrière la charte de février. Cependant, le dualisme modéré est une nécessité, et, par conséquent, il est à l'ordre du jour. Il aura de bonnes conséquences s'il est accompagné des réformes nécessaires dans les diverses branches de l'administration publique. — (*La France.*)

La *Presse*, de Vienne, dit que le général Menabrea s'est déjà acquis, pendant son court séjour ici, de grandes sympathies, et qu'il est destiné à occuper le poste d'ambassadeur d'Italie près la cour de Vienne. Le général de Wimpffen irait, de son côté, représenter le gouvernement autrichien à Florence.

Il ne restait plus à régler entre l'Autriche et l'Italie, que la question de la dette afférente à l'Italie pour la Vénétie.

Une dépêche de Florence du 14 septembre signale de sérieux obstacles relativement à cette importante question.

Voici le texte de cette dépêche :

Les négociations relatives à la dette de la Vénétie rencontrent de graves obstacles. L'Autriche persiste à contester l'application du précédent traité de Zurich à la date postérieure de 1859. Le traité de Prague et le traité de cession de la Vénétie à la France ayant consacré sans restriction les précédents du traité de Zurich, l'Italie maintient, conformément à ces précédents, que la dette spéciale de la Vénétie est seule attachée à la possession territoriale.

Une certaine impatience règne à Venise et dans la partie de la Vénétie encore occupée par les Autrichiens. Les démonstrations pour l'annexion commencent à se multiplier au grand jour. Une manifestation que les Vénitiens voulaient faire, ces jours derniers, a été suspendue par les conseils des patriotes, venus des provinces déjà réunies à l'Italie.

Les bâtiments à vapeur italiens de la Compagnie orientale qui, avant la guerre, faisaient le service entre Trieste, les ports d'Italie et l'Égypte, ont été de nouveau autorisés à venir à Trieste, en sorte qu'avant peu le commerce pourra se servir de ces bâtiments.

Les journaux italiens assurent que l'indisposition du roi Victor-Emmanuel a cédé à l'effet d'une saignée, et que Sa Majesté, complètement rétablie, s'est rendue au château de Pollenzo.

L'*Unita italiana* a été frappée de neuf saisies en moins d'un mois.

Voici le motif de la dernière saisie :

« Vu le premier article du n° 249 du journal l'*Unita italiana*, intitulé : *L'enfant gâté de la maison* :

» Considérant que cet article renferme des expressions et allusions irrévérencieuses et offensantes pour la personne sacrée du roi ;

» Vu l'art. 19 de la loi du 26 mars 1848 ;

» Statuons que ce numéro, etc.

» *Le substitut du procureur général,*
» PESTALOZZA. »

Le *Mémorial diplomatique* annonce que les

délégués français et italiens sont tombés d'accord pour que le cabinet de Florence prit l'engagement de verser chaque semestre au Trésor français une somme déterminée, qui devra être affectée par le gouvernement romain uniquement au paiement des intérêts de la dette.

En Italie, on croit savoir que le corps de réserve général, les divisions, les brigades et les régiments temporaires d'infanterie qui le composent, seront dissous pour le 20 du courant.

On mande de Rome, le 15 septembre :

La légion romaine, formée à Antibes, est arrivée ce matin, à Civita-Vecchia, dans un état sanitaire satisfaisant. Néanmoins, avant de faire son entrée à Rome, elle doit, par ordre du gouvernement pontifical, rester quelques jours en observation dans les environs de Civita-Vecchia, parce que quelques cas de choléra s'étaient manifestés à Antibes, avant son départ de cette ville.

On écrit de Francfort, 12 septembre :

Le commissaire civil prussien, M. de Madai, avait convoqué le Corps-Législatif et la commission des 51 pour faire prêter serment à ces corporations en qualité de simples autorités communales. Mais par des résolutions unanimes, les deux assemblées ont refusé de prêter serment. M. de Madai ne persista pas davantage dans sa demande.

On assure que, dans sa résolution d'hier, qui était secrète, le Corps-Législatif a décidé qu'il protesterait contre l'incorporation de la ville de Francfort à la Prusse.

FABLETTON.

35

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

Dans une autre circonstance, il avait presque avoué que cela pouvait être: voulait-il retirer ce demi-aveu, je n'en sais rien, toujours est-il que, d'abord, il ne parla pas de son loup... mais après maintes histoires ayant droit à des disparitions, et lorsqu'il vit que peu à peu j'ajouterais foi à ces histoires, bien qu'il affectât de plus en plus de me les donner sous réserve, il me dit :

— Fourche ! Emile, croire à cela serait croire que mon loup est parti tout seul... Qu'en pensez-vous ?

— Je pense que le loup a été pris par un sorcier, s'il n'est parti, comme disait d'Hascher, sur un manche à balai... penser autrement serait accuser vos chiens, qui sont de bons chiens.

— Un sorcier, le mot est fort, répondit M. Des

Torranches; eh ! fourche, ne nie pas les sorciers qui vent... Que diable ai-je donc dit ?

— Une grande vérité.

— Parlez-vous sérieusement, mon ami ?

— Je vous le jure.

— Puisque vous croyez aux sorciers, il faut bien que j'y croie, me dit-il; faire autrement que vous serait accuser votre esprit, qui est un bon esprit.

— Et M. Des Torranches, ajouta le commandant, satisfait de m'avoir fait avouer que j'étais superstitieux, me parla, dès lors, librement de son loup.

— Etes-vous réellement superstitieux ? demanda la Nanette.

— Je ne dis ni oui, ni non, répondit le comte; cependant, c'est plutôt oui que non, vous priant toutefois d'admettre, comme circonstances atténuantes en ma faveur, les récits quelque peu propagandistes du maître des Sapins... Jusqu'à ces récits je croyais, si je voyais.

— Et maintenant ?

— Je crois un peu sans avoir vu.

— Si je me trouvais avec M. Des Torranches, je me défierais un peu de ses récits, répondit avec un singulier sourire la jeune femme.

— Et pourquoi ne vous trouvez-vous pas avec lui,

madame ? répliqua l'officier; il est triste, dans un pays comme le nôtre, où il y a plus de sommités granitiques que de sommités sociales, de voir les grandes intelligences séparées...

— J'ai fait plusieurs visites à M. Des Torranches, répondit Lucien Arnould; ces visites ne m'ont pas été rendues: pourquoi ? je n'en sais rien... Si nous nous rencontrons, nous nous donnons la main, il n'y a donc pas entre nous inimitié... alors d'où peut venir cette exception et pénible et blessante pour chez Roffins, quand M. Des Torranches va partout et voit tout le monde ?

Les deux cousines baissèrent la tête; d'Hascher fut frappé de leur embarras, et un éclair de colère jaillit des yeux du chasseur.

Pour la première fois, il était ouvertement question du maître des Sapins et de Lucien Arnould.

— Je comprendrais jusqu'à un certain point une brouille, reprit le comte, qui avait peut-être remarqué aussi l'embarras de Clémence et de Marguerite; une rupture amenée par de méchants propos ou quelque intérêt à une division; mais je ne puis admettre une indifférence atone entre deux hommes si bien faits pour s'appareiller.

— L'indifférence que vous dites n'existe pas de

mon côté, fit Lucien Arnould; que Des Torranches, par la moindre manifestation, fasse cesser la quarantaine dans laquelle il m'a mis, et je m'engage à retourner aux Sapins, Bouscara, pour m'empêcher d'y entrer, fût-il couché en travers de la porte.

Un long repos était lourd, il parait, à Marguerite, car de nouveau elle se fit agressive, même sous le regard du maître de Treffieux.

— Mon pauvre Lucien, dit-elle après un moment d'hésitation, les journaux en parlant de toi l'ont tourné la tête; parce qu'ils ne disent rien de M. Des Torranches, tu te crois le droit d'imposer des conditions au maître des Sapins... De toi à lui, c'est drôle.

— Vous avez mal compris la pensée de votre cousin, madame, reparti froidement l'officier; M. Lucien Arnould n'impose pas de conditions, il propose la paix, ou plutôt il demande le bon accord entre deux puissances jusque-là divisées par une politique tortueuse, qui n'a pas raison d'être... Si j'avais l'honneur d'être l'ami de M. Arnould, je m'engagerais à déjouer, avant peu, cette politique qui ne peut venir que de bas étage.

Marguerite, au lieu de répondre, regarda Clémence, mais celle-ci, qui se sentait peut-être sus-

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, apprend que la Prusse ne veut pas permettre au roi de Saxe de prendre part aux délibérations relatives à la constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

On lit dans la *France* :

Notre correspondant de Copenhague nous informe que, par une nouvelle manifestation publique, les Sleswigeois du nord ont voulu répondre aux tentatives désespérées que font les quelques Allemands qui habitent parmi eux pour faire annexer leur pays à la Prusse. Au nombre de plusieurs centaines, ils se sont rendus, sur trois bateaux à vapeur, dans l'île de Fionie, où les attendaient leurs frères les Danois; on comptait parmi eux beaucoup d'habitants du Sundewitt et de l'île d'Alsen, contrées foncièrement danoises. Débarqués à Middelfart, ils furent reçus avec les plus vives démonstrations de joie; on se disputait l'honneur de les avoir pour hôtes. Le lendemain ils partirent pour Odensee; une magnifique fête avait été organisée en leur honneur. Au banquet, plusieurs toasts exprimèrent l'espoir que, forts de la justice de leur cause et de la sympathie générale de l'Europe, les Sleswigeois du nord seraient tous appelés à manifester leur ferme volonté d'être réunis à leur patrie le Danemark. On applaudit à tout rompre les paroles d'un des personnages les plus notables du pays, qui déclara que c'est à l'Empereur Napoléon et à la France que la nationalité danoise en Sleswig doit la reconnaissance de ses droits.

Le journal le *Nord* publie le discours adressé par le prince Gortschakoff à la mission américaine. Les fêtes données à cette occasion à la flotte fédérale rappellent l'accueil qu'avait reçu l'escadre russe, il y a trois ans, dans les principaux ports des Etats-Unis.

Cette intimité croissante entre les Etats-Unis et la Russie, qui forment comme les deux pôles extrêmes de la démocratie et de l'absolutisme, et qui voient s'ouvrir devant eux de si larges espaces, est de nature à fixer sérieusement l'attention de tous les hommes d'Etat.

En Angleterre, l'agitation en faveur de la réforme électorale continue dans les provinces.

Il y a eu à New-Cross, Manchester, un meeting en plein air et à la lueur des torches. Plusieurs milliers d'ouvriers y assistaient; l'enthousiasme était à son comble. Il a été unanimement adopté des résolutions en faveur du suffrage universel, du scrutin secret, avec engagement obligatoire pour tous les membres présents d'assister à la démonstration du 24 septembre. M. Bright a été invité à s'y rendre.

Le gouvernement anglais continue à envoyer

des troupes au Canada. En attendant ces renforts, le gouverneur général des possessions britanniques dans l'Amérique du Nord a pris des mesures pour faciliter la mobilisation des milices locales et des régiments de volontaires. D'après un rapport adressé à lord Monck par l'adjudant-général Mac-Dougal, 50,000 hommes peuvent être rassemblés dans le délai de quarante-huit heures. On peut donc espérer que ce déploiement de forces, joint à l'augmentation des troupes royales, suffirait pour garantir le territoire canadien contre toute tentative d'invasion de la part des fenians.

Le président Johnson continue son voyage dans les Etats-Unis.

L'accueil enthousiaste qui lui est fait partout ne l'a pas empêché d'entendre retentir à ses oreilles l'accusation de « traître » lancée par le parti radical que ces ovations semblent pousser à bout.

Au Mexique, une dépêche de New-York, donnant des nouvelles de la Vera-Cruz du 25 août, parle d'une conspiration dans laquelle auraient trempé plusieurs Américains.

Nous ne savons si cette conspiration se rattacherait à celle de Mexico, qui a été le point de départ de résolutions si importantes.

La dépêche se borne à signaler la part qui y auraient prise des Américains, dont l'un serait menacé d'être fusillé.

Les dernières nouvelles reçues du Japon, dit le *Moniteur*, sont très-satisfaisantes. Le gouvernement du taicou a conclu avec les représentants des puissances étrangères une convention dont voici les principales dispositions :

Des entrepôts pour les marchandises pourront être créés dans les ports ouverts au commerce. Les marchandises consommées dans le pays seront seules soumises aux droits. Les tarifs anciens seront révisés et les marchandises provenant des provinces qui ne sont pas sous l'autorité directe du taicou ne seront pas frappées d'un droit particulier. Les Japonais pourront sortir de l'empire, voyager à l'étranger et acheter des bâtiments en Europe. L'intervention de l'autorité locale dans les transactions entre les étrangers et les Japonais sera supprimée. Enfin les daimios seront autorisés à nouer des relations directes avec les Européens dans les ports ouverts au commerce.

Cette convention, qui aura pour notre commerce au Japon des résultats considérables, témoigne des excellentes dispositions du gouvernement du taicou envers les Européens.

ROIS EN RETRAIT D'EMPLOIS.

Sous ce titre, un journal allemand donne la liste des princes européens détrônés qui vivent maintenant sur le continent européen.

En première ligne se trouvent le comte de Chambord, exilé depuis trente-six ans, et le duc de Brunswick, célèbre par ses millions et ses procès. En second lieu, vient le roi de Portugal, don Miguel, qui a épousé une princesse allemande et qui vit en Allemagne. En troisième lieu viennent les princes d'Orléans, qui résident en Angleterre. En quatrième lieu, les princes Léopold et Ferdinand de Toscane, François V de Modène et Ferdinand de Parme, qui furent expulsés à la suite des événements de 1859.

Les trois premiers résident en Autriche et le quatrième en Suisse. L'année suivante, le roi François II de Naples vint augmenter la liste des rois en retrait d'emploi. En 1862, ce fut le tour du roi Othon de Grèce; en 1865, celui du prince Couza des Provinces Unies. L'année suivante a vu tomber les couronnes du roi George de Hanovre, du duc Adolphe de Nassau et du prince Frédéric Guillaume de Hesse.

A la suite de ces majestés détrônées peuvent se placer les prétendants, tels que le prince d'Augustenbourg et autres dont la nomenclature serait trop longue pour que nous tentions de la faire. Il y aurait encore une troisième série dont le roi d'Araucante pourrait être considéré comme le type, une quatrième qui comprendrait Abd-el-Kader, les descendants du Mogol de Tippoo-Saheb.

Nous empruntons au *Phare du littoral*, journal d'Antibes, les détails suivants sur la légion romaine :

On a beaucoup parlé en France de ce nouveau corps; mais bien peu de personnes connaissent son organisation. MM. les officiers sont tous en activité de service, considérés seulement comme en mission hors cadres: ils ont donc la même position militaire en France que les officiers qui viennent de prendre du service dans l'armée du Mexique.

Pour la troupe, les années passées dans la légion pontificale comptent comme temps de service effectif.

A l'origine, la légion reçut dans ses rangs un grand nombre d'hommes du régiment étranger, hommes destinés à remplir les cadres des nouveaux bataillons de ce même régiment étranger envoyé au Mexique. Tous ces soldats ont été expulsés pour leur mauvaise conduite; il en reste à peine une cinquantaine de moralité reconnue.

Le bataillon est donc entièrement formé de sous-officiers, caporaux et soldats de tous les régiments de l'armée, mais plus spécialement de chasseurs à pied, qui sont au nombre de plusieurs centaines.

L'uniforme est des plus élégants: pantalon rouge avec bandes de drap bleu foncé (comme la garde impériale), tombant sur la guêtre blanche; tunique bleu foncé boutonnant droit sur la poitrine; collet, parements, comme l'in-

fanterie légère, jonquille, boutons blancs estampés en relief d'un cor de chasse; épaulettes vertes, tournante jonquille; shako à galons jonquille; plumet flottant, comme les chasseurs à pied, en plumes vertes; capote en usage dans l'armée. L'uniforme est donc tout français.

L'armement et l'équipement sont semblables à ceux de nos chasseurs.

MM. les officiers portent l'épaulette en argent, et, comme marque distinctive dans le service, en remplacement du hausse-col d'infanterie, ils ont la ceinture, comme nos officiers de turcs et de spahis.

Le bataillon, complètement organisé comme les bataillons de chasseurs, n'a pas de tambours, il a, avec des clairons, une fanfare musicale, qui vient à peine de se former, laquelle, cependant, a charmé bien souvent les habitants d'Antibes, notamment comme orchestre au magnifique bal que viennent de donner, dimanche dernier, MM. les sous-officiers du 28^e de ligne et de la légion romaine, associés pour cette fête.

Les sous-officiers, dont la tenue militaire est excellente, ont presque tous servi avec le même grade dans l'armée, et rien n'est moins rare dans les rangs que les médailles militaires, d'Italie, de Chine, d'Orient et du Mexique.

Il en est de même de MM. les officiers, qui, en grand nombre, ont fait nos dernières campagnes.

Le petit état-major est le même que celui d'un bataillon d'infanterie: chef de bataillon, capitaine adjudant-major, adjudant, sergent, clairon, maîtres ouvriers, etc.

MM. les officiers ont tous été admis dans la légion sur leur demande, et il ne faut pas oublier que le nombre de ces demandes était considérable (environ 1,200).

Tout le monde sait que le chef suprême de cette troupe est M. le colonel comte d'Argy et l'armée se souvient de la vaillance du 65^e régiment de ligne, qu'il commandait à Margenta, et qu'il perdit 24 officiers, tués ou blessés, et plus de 500 hommes de troupe.

Sous un tel chef, la légion ne peut devenir qu'une troupe solide, dévouée et disciplinée; aussi, nous n'en doutons pas, elle saura dignement remplir, à la satisfaction du gouvernement de l'Empereur, la mission véritablement honorable dont elle est chargée.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On assure que le départ de l'Empereur pour Biarritz serait retardé de quelques jours.

— Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. le marquis de Moustier, est attendu en France vers la fin du mois.

— Le *Journal de Bergerac* nous signale la

pectée par le chasseur, peut-être même par le maître de Treffieux, répliqua :

— Vous avez raison, monsieur, cette indifférence ne peut durer entre deux hommes qui s'estiment au fond ce qu'ils valent, surtout quand l'un de ces hommes, le maître des Sapins, aime ma belle-sœur comme tout le monde la doit aimer.

Le visage de la Nanette ne trahit ni bonté ni malice; François Arnould parut embarrassé, et Marguerite frémit, en se contenant, comme frémit celui qui sait avoir contre un ennemi l'arme qui le tuerait et dont il ne peut se servir.

— A votre premier voyage à Ris, vous aurez à table, près de vous, le maître des Sapins, dit le chasseur à Mme Arnould.

— Ah bien ! tant mieux ! répondit joyeusement la jeune femme.

— Je demande la faveur d'assister à ce dîner, repartit le maître de Treffieux.

— Moi de même, répliqua Clémence.

— Votre couvert est toujours mis chez moi, commandant, répliqua d'Hascher; je regrette seulement de ne pouvoir vous rendre ici l'hospitalité princière que vous m'avez donnée à Treffieux.

— Ne discutons pas sur ce point, qui est très-dis-

cutable, fit le comte, disons plutôt que dans quelques jours nous ferons d'autres épreuves pour décider.

— Pas avant le dîner qui m'est promis ? repartit Mme Arnould.

— Non, répondit le chasseur, et à cette promesse j'ajoute une autre promesse, celle de faire raconter au maître des Sapins une histoire de sorcier, dans laquelle devront figurer Reveillo, Réveillotte, Bouscara, Bouscarrette et même Jaquera... Depuis quelques semaines M. Des Torranches a créé un nouveau répertoire dans lequel jouent un rôle toutes les bêtes de sa maison.

— Bêtes parfaitement nommées, fit observer le maître de Treffieux.

— Plus finement nommées que vous ne pensez... interrompit Lucien Arnould.

— J'apprécie déjà, répondit le comte: Réveillo, Réveillotte, sont les ennemis du sommeil, qu'ils chassent sans cesse par leurs jappements.

— Au fait, reprit l'écrivain, vous êtes sur place pour étudier... les noms donnés par M. Des Torranches résumant, selon moi, celui qui les donne... Le maître des Sapins est l'observation incarnée... Un mot de lui traduit hommes et choses...

D'Hascher, l'infatigable marcheur que vous voyez à quelques pas de vous dans la vallée, et qui un instant après se montre comme un paratonnerre sur un pic, est appelé *Rude-aux-Côtes* par le maître des Sapins.

Morelle, un autre braconnier qui s'assoit à l'affût, qui s'assoit à la chasse, qui s'assoit pendant qu'on vendange sa vigne, ou que l'on arrose son pré, qui s'assoierait dans la chaire du curé, si le curé le laissait monter en chaire, Morelle a été nommé *Bien assis* par M. Des Torranches.

Lucien Arnould s'arrêta court, il venait de comprendre qu'il s'était fourvoyé.

Chacun se tut, observant avec embarras Des Brays et le jeune écrivain.

Des Brays, lui, examinait Lucien avec une perplexité si tendue, qu'elle eût fait rire, si elle n'eût donné envie de pleurer. Ne pouvant se contenir plus longtemps, Des Brays se leva, allongea l'une de ses grandes jambes, fit faire à l'autre le même chemin, et se trouva près de Lucien Arnould, se tenant à côté du jeune homme comme des ciseaux qui viennent de se fermer.

— Monsieur Lucien, lui dit-il, vous craignez d'ajouter que M. Des Torranches m'appelle *Tranche-*

Montagnes; ne vous gênez pas... ce sobriquet, prononcé par vous, me rappellera le temps où j'étais si heureux de vous entendre me le crier lorsque j'arrivais chez Rufins.

François Arnould s'était approché de son frère.

— Parbleu ! murmura-t-il, tends-lui la main ! Lucien fortement remué, hésitait.

— Pourquoi la brouille dure-t-elle plus que le mal ? demanda la Nanette, qui inondait l'écrivain de son regard; faites donc la paix, car ce coup de feu, qui te laisse encore au cœur de la colère, a sonné mon second baptême.

Lucien Arnould hésitait toujours, mais la jeune femme avait lu dans sa pensée.

— J'ai eu deux naissances, reprit-elle, appelant de sa petite main la main de Des Brays; à la première, du sang avait taché la neige; c'est Lucien qui l'a écrit; à la seconde, mon sang devait racheter cet autre sang. Cela était décrété par celui qui écrit mieux que Lucien, qui parle mieux que M. Des Torranches, car il a dit: La paix soit avec vous !

L'écrivain tendit vivement ses deux mains, l'une à la jeune femme, l'autre à celui qui l'avait blessée.

Cette dernière scène, bien qu'espérée par *Tranche-Montagnes*, fut trop émouvante pour lui: égaré

convertie la plus importante de la semaine, au mois, de l'année, du siècle!
Une découverte qui vient bouleverser toutes les connaissances anatomiques.

Voici le fait :

En faisant exécuter des travaux agricoles sur sa propriété de Saint-Aigne, M. Valetton a trouvé le pied d'un homme fossile, de cinquante centimètres de longueur sur une mesure dix centimètres dans sa plus grande largeur. Le talon est bien fait et mesure onze centimètres de largeur. »

Or, ce pied humain, quoique déjà de proportion respectable, n'était probablement pas le plus grand de son siècle; on peut donc être soupçonné d'exagération, ajouter deux ou trois centimètres pour les beaux hommes de cette époque...

Recouvrez maintenant ce squelette de peau, de chair et de tendons; reconstruisez un homme d'après les données de Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire, et mettez-le sur ce pied-

Vous aurez un gaillard de quinze à dix-huit pieds de hauteur, la taille de trois hommes ordinaires.

A la bonne heure! voilà qui est respectable et me raccommode un peu avec nos grands parents.

Jusqu'ici les hommes fossiles restaurés par les savants ne dépassaient guère la taille d'un singe de moyenne grandeur, et il est toujours un peu humiliant de penser qu'on descend d'un avorton.

Mais un grand-père de six mètres de hauteur, à la bonne heure! il y a de quoi se montrer fier d'une pareille généalogie.

Les histoires des titans, des géants et des héros ne sont peut-être pas des contes.

Vous figurez-vous un monsieur de dix-huit pieds de hauteur se promenant sur les boulevards?

Il coupe par le pied un jeune peuplier de belle venue et s'en fait un gourdin pour se débarrasser des mauvaises rencontres.

Il prend un tambour-major en grande tenue, assied sur son bras, comme un bébé, et se fait un cure-dent de sa belle canne à pommeau d'argent.

Il monte à califourchon sur les omnibus et fait défiler entre ses jambes écartées toutes les voitures de la Compagnie impériale, toutes les armées de l'Europe, musique et Bismark en tête... Ce monsieur allume son cigare aux reverberères, s'accoude sur tous les balcons; enfonce d'un coup de poing le plafond de sa chambre à coucher, et se montre à mi-corps à l'étage supérieur... Il déjeûne d'un mouton et soupe d'un bœuf rôti, enguirlandé de quelques douzaines de perdreaux...

Une barrique de vin à chaque repas... Une douzaine de Barons de Brisse ne suffiraient pas à composer le menu du lendemain.

Et les tailleurs?...

Et son épouse?...

Sans aucun doute, ces messieurs devaient avoir des épouses à leurs tailles...

Peut-être même ce pied de cinquante centimètres est-il un pied des Cendrillons de ce temps-là...

Rien n'empêche de le supposer...

Alors... Oh! alors...

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le public Saumurois vient d'avoir une bonne fortune: il a assisté dimanche dernier à une représentation théâtrale qui laissera d'agréables souvenirs dans notre ville, et par la composition du spectacle et par le talent des acteurs qui y ont concouru.

M. Daniel Bac, qui est à la tête de la petite troupe que nous avons eu le bonheur de voir, n'aborde la scène que depuis quelque temps, mais il n'en est pas moins un artiste comique déjà consommé, plein de talent, et qui donne les plus grandes espérances. Il se grime à merveille; il a un aplomb et une sûreté de diction ne laissant rien à désirer. Dans les *Deux Veuves*, il s'est acquitté du rôle de vieux garde-chasse, de manière à enlever tous les applaudissements; il en a été de même, pour le rôle du marin, dans les *Jurons de Cadillac*. Il a chanté ou pour mieux dire raconté *Carcassonne* avec un sentiment exquis. Du reste, il a été parfaitement secondé par les artistes qu'il avait su s'adjoindre, en tête desquels nous devons placer M^{me} Bathilde Dolback, qui a puissamment contribué au succès de la soirée, et la représentation, d'un bout à l'autre, a marché avec un ensemble et un entrain qui font le plus grand honneur à tous.

Disons que si les acteurs ont fait des efforts pour satisfaire le public, le public les a largement indemnisés. Outre les applaudissements qui n'ont cessé de se faire entendre, la salle était presque pleine, et la recette a été de 1,168 fr. Un pareil résultat est un encouragement pour M. Daniel Bac; aussi se propose-t-il de nous donner une dernière représentation jeudi prochain. La composition du spectacle, si nous sommes bien informé, serait ainsi: *Les Deux Veuves*, les *Jurons de Cadillac*, redemandés; la *Dernière Idole*, *Infanterie et Cavalerie*.

A jeudi donc, si l'on veut avoir du plaisir.

Les journaux continuent de signaler les effets du tremblement de terre ressenti le 14, sur un grand nombre de points.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* est plein de détails venus de diverses localités du département. De toutes parts on constate que le phénomène a causé une terreur profonde parmi les populations de la Touraine. C'est aussi dans cette partie de la France que l'oscillation

paraît avoir été la plus forte. On en jugera d'ailleurs par ces extraits des correspondances du *Journal d'Indre-et-Loire*:

« A Barrou, au moment des secousses, plusieurs personnes qui se lavaient à la rivière crurent qu'on les y précipitait; elles virent une grande quantité de poissons qui s'agitaient à la surface des eaux, qui bouillonnaient. Quelques cheminées se sont écroulées; l'une de celles de la maison d'école a défoncé la toiture en tombant. »

« A la Ville-aux-Dames, les mortiers du toit d'une maison voisine tombèrent, et les habitants effrayés crurent pour un moment que leur habitation s'écroulait. Heureusement que tout le monde en a été quitte pour la peur. »

Un ecclésiastique écrit de Fontgombaut à un de ses amis de Tours:

« Je dormais profondément. Tout-à-coup, je sens mon lit osciller violemment, les meubles de la chambre se balancer, les tableaux s'agiter, le tout accompagné d'un roulement de tonnerre effroyable. Mieux encore. Représentez-vous ce que serait le bruit produit par dix omnibus roulant de front et avec vitesse sur le pavé de Paris. Les bons pères étaient au chœur. Ils ont cru que les cloches tombaient sur la voûte et allaient l'effondrer. Ils se sont précipités au-dehors et ne sont rentrés que quand tout bruit eut cessé. Vous reconnaîtrez à ces traits un fort tremblement de terre. »

A Blois, dans la Grande-Rue, chez M. Roche, épicier, le tremblement de terre a provoqué un sinistre qui, grâce à de prompts secours, n'a pas eu les conséquences désastreuses possibles; des paquets d'allumettes chimiques superposés étant tombés, se sont enflammés et ont communiqué le feu à d'autres marchandises. Déjà le sinistre atteignait des proportions sérieuses, lorsque diverses personnes pénétrèrent dans le magasin et parvinrent à combattre l'élément destructeur. Les pompes arrivèrent bientôt, et la troupe, qui apporta ensuite son puissant concours, acheva de dominer le fléau. La perte, nous dit-on, est de 3,000 fr.; elle consisterait principalement en marchandises.

Nous traduisons ce qui suit d'une correspondance anglaise:

« En me promenant à travers la France, je me suis dernièrement trouvé à Fontevault, une ville bien connue comme le lieu de sépulture de nos rois Plantagenet. C'en est fait de la vieille abbaye, convertie aujourd'hui en maison centrale de détention. Les tombeaux des souverains ont été détruits depuis longtemps, mais on voit encore, dans un coin obscur de la chapelle des prisonniers, les effigies en marbre qui les ornaient, d'Henry II et d'Éléonore de Guyenne, de Richard Cœur de Lion et d'Isabelle d'Angoulême, la femme du roi

Jean, cette dernière dans un parfait état de conservation. »

La *Pall Mall Gazette*, qui reproduit cette correspondance, ajoute que ce serait un acte gracieux de la part de l'empereur des Français de remettre ces effigies au gouvernement anglais. Au point de vue de l'histoire de la Grande-Bretagne, nos voisins considéreraient comme un précieux cadeau l'envoi de ces images authentiques de leurs rois Plantagenet.

La *Pall Mall Gazette* est bien honnête, dit l'*Union de l'Ouest*, mais les Plantagenet appartiennent aussi à l'histoire de l'Anjou, et nous ne voyons pas très-bien pourquoi on nous dépourverait de ces témoignages de notre passé au profit de l'histoire d'Angleterre. D'ailleurs, la présence même de ses tombeaux et de ces statues sur le sol angevin est un chapitre de l'histoire de France; les enlever, ce serait le détruire.

L'ouverture de l'exposition d'horticulture d'Angers a été faite vendredi par M. le préfet, M. le maire, les membres du conseil municipal et le bureau de la Société d'Horticulture. Le soir, un banquet a été donné par la Société aux autorités et aux membres du jury. Au dessert, M. le préfet a porté un toast à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Impérial. M. Drouard, président de la Société, lui a répondu. D'autres toasts ont été portés: à la Société d'Horticulture, aux membres du jury, aux dames patronesses, à M. le maire, à M. Drouard, président, à M. Desbois-Richard, trésorier de la Société, aux vieilles gloires horticoles de l'Anjou.

Lamirande a été extrait du dépôt de la préfecture de police où il était détenu depuis son arrivée à Paris, et est parti par le train de onze heures dix minutes du soir, sous l'escorte de deux gendarmes de la Seine qui l'ont conduit à la maison d'arrêt de Poitiers.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. Goder.

Dernières Nouvelles.

L'événement du jour, c'est la publication au *Moniteur* de la circulaire adressée aux agents diplomatiques de l'Empereur, par M. le marquis de La Valette, chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères.

Voici, d'après l'*Opinion*, comment les choses doivent se passer à Venise:

Le commissaire français fera une espèce d'acte de cession ou de restitution d'autonomie aux municipalités de Venise, Vérone, etc., au moment où les Autrichiens se retireront. Mais cet acte n'implique nullement que le gouvernement demeurera temporairement entre les mains de ces municipalités. Il n'y aura d'interrègne d'aucune espèce. Le gouvernement italien remplacera immédiatement le

à demi, se tournant vers d'Hascher, qui s'était tenu dans une neutralité complète, se jetant dans les bras du chasseur, il sanglota.

Une servante, à ce moment, venait annoncer le dîner.

Ce repas, élégamment servi, était somptueux; et d'Hascher, qui était placé à côté de Clémence, dut éprouver, à cause de l'étranger, quelque contentement de ce dîner, car, passant sa main hâlée sur la main blanche de la jeune femme, il murmura:

— Jolie main!

Clémence sourit; le bon accord régna, dès ce moment, entre elle et le chasseur; le bon accord régnait partout, car le dessert arriva sans qu'un nuage eût passé sur ce festin.

Un vigoureux coup de sonnette retentit à la porte du jardin.

— Je parie que c'est le curé qui nous arrive, dit le chasseur.

— L'abbé Raoux a la clef de la grille, repartit François Arnould; il ne sonne jamais.

D'Hascher préta l'oreille.

— Je reconnais le pas de *Bien-Assis*, reprit-il au bout d'un instant.

— C'est, ma foi! vrai, répondit avec satisfaction

François; alors le curé n'est pas loin.

L'abbé Raoux arrivait en effet, suivi de Morelle, qui n'eut d'autre soin, d'abord, que de fermer sans bruit la porte de la salle à manger.

— Bonsoir, monsieur et madame François et votre compagnie, dit ensuite le braconnier, envisageant uniquement le maître de Tréfleux.

— Vieux! venez vous asseoir, lui dit François Arnould, qui dérangea assez sa chaise pour que Morelle pût se placer entre lui et la Nanette.

— Il fait meilleur ici que dans les chemins d'amont, reprit Morelle en jetant un coup-d'œil satisfait sur le dessert.

— Venez-vous de la montagne? lui demanda Lucien Arnould.

— Nous y allons, monsieur Lucien, répondit le braconnier.

— Et pour y aller, répondit le prêtre, nous venons chercher main forte parmi vous.

— Allez-vous réellement en voyage? repartit le chasseur, près de qui le curé s'était assis.

— Au village des bois, ni plus ni moins.

— Ce soir?

— C'est pressé, répondit l'abbé Raoux.

— Sacristi! répondit d'Hascher, la course est

bonne?

— Allez coucher chez Roffins, reprit Lucien Arnould.

— Merci, dit le prêtre, comme je ne serai pas seul pour ce voyage, je reviendrai chez moi; cependant, si l'escorte sur laquelle je compte me manquait, j'irais avec Morelle coucher chez vous...

L'abbé Raoux, en prononçant le mot escorte, avait jeté les yeux sur Des Brays; l'écrivain comprit sa pensée.

— Allons! curé, reprit-il, vous aurez avec vous tout votre monde, et Des Brays et d'Hascher vous accompagneront chez Roffins.

Le prêtre, dans le plus grand étonnement regarda Lucien Arnould; Morelle, plus que surpris, examina aussi l'écrivain.

— Monsieur Lucien, dit le curé avec émotion, pour la première fois depuis longtemps vous venez de prononcer le nom de Des Brays.

Et son regard interrogeait en même temps François et le chasseur.

— Je n'y comprends plus rien, dit Morelle, dont l'œil quelque peu humide demeurait fixé sur Tranche-Montagnes; entendre M. Lucien inviter Des Brays à aller chez Roffins me fait voir mouillé comme

le froid.

— Monsieur le curé, dit la Nanette, le Seigneur a regardé entre nous et M. Des Brays, et des mains qui ne se touchaient plus se sont étreintes.

— Tant mieux! madame, répliqua l'abbé Raoux, tant mieux! La brouille ayant cessé, nous irons tous chez Roffins.

— En restant chez nous ce soir, je coucherais sur de la plume, murmura Bien-Assis; en suivant monsieur le curé, je coucherai sous un édredon; que la sainte volonté de M. le curé soit faite!

— Allons nous préparer pour faire cette course qui ne sera pas bonne, reprit d'Hascher; c'est ici que nous boirons le coup de l'étrier.

(La suite au prochain numéro.)

Un joli mot de Cham dans le *Charivari*.

Un Bavaois est représenté occupé à baptiser sa bière.

« 30 millions d'indemnité à payer! faudra-t-il qu'il en mette de l'eau dans sa bière pour se rattraper! »

gouvernement autrichien, et ce sera lui qui ordonnera le plébiscite et y présidera.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 15 septembre.

Texte : Le maharajah de Johore. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris et de Saint-Cloud. — La Procession de Saint-Etienne, à Bade (Hongrie). — Inauguration du monument de Neuenezg. — Concours agricole de Genève. — Le mariage des condamnés à Cayenne. — La chasse au faucon, au camp de Châlons. — La Noyée (nouvelle). — Les ports militaires de la France : Lorient (suite). — Les mondes de la Liberté. — Revue litté-

raire. — École normale professionnelle de Cluny.

Gravures : S. A. Tunkoo Abubakar bin Ibrahim, maharajah (souverain) de Johore. — La procession de Saint-Etienne, à Bade. — Épisodes de la guerre de 1866 (3 gravures). — Inauguration du monument de Neuenezg. — Grand concours agricole de Genève. — Jeunes filles détenues quittant les prisons de France pour aller se marier à Cayenne; — Arrivée à Toulon de condamnés libérés. — Les ports militaires de la France : Lorient (3 gravures). — Les mondes de la Liberté, par Bertall (12 gravures). — École normale professionnelle de Cluny : vue générale des bâtiments de l'abbaye. — Échees. — Rébus.

Marché de Saumur du 15 Septembre.

Table listing market prices for various commodities like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, etc.

COURS DES VINS (1) and (2) listing prices for Coteaux de Saumur 1865, 1864, etc.

Table listing prices for Rouges (3) and other wine varieties.

ROUGES (3).

Table listing prices for Souzay et environs, Champigny, Varrains, Bourgueil, Restigny, and Chinon.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e H. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M^me V^e GODFROY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (255)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A CÉDER

Fonds de commerce de vins, eaux-de-vie et liqueurs, matériel, etc.

S'adresser à M. Pineau, grande rue St-Nicolas, 83, à Saumur.

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses. S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (163)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 19 septembre 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où sont dé-cédés le sieur et dame Paineau, journaliers, rue du Portail-Louis, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de leurs successions, à la requête du sieur René Moulière, blanchisseur à Saumur, tuteur des mineurs Paineau.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, couvertures, rideaux, oreillers, traversins, draps, serviettes, effets à usage d'homme et de femme, armoire, tables, chaises, glaces, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 21 septembre 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est dé-cédée Marie-Prudence Herpin, veuve de François Félix, rue St-Nicolas, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, couvertures, couvre-pieds, rideaux, draps, effets, linge, armoire, tables, chaises, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE UN COUPÉ LÉGER Presque neuf,

Bien roulant, et un harnais pour un cheval.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Merle, peintre.

Cette maison se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, grenier, cave, atelier au fond de la cour et grenier au-dessus.

S'adresser à M. BARDOU, rue d'Orléans, 36. (437)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n^o 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue; Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son Atelier de Confection à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

ASSURANCES

On demande un inspecteur pour chaque canton du département de Maine-et-Loire. Un jour de voyage par semaine. Appointement : 200 fr. par mois.

Ecrire à M. A. Boyer, organisateur, poste restante, à Nantes (Loire-Inférieure). (446)

On demande un apprentie pour les modes. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Nouveautés, draperies, rouenneries, toiles, etc.

ON DEMANDE UN APPRENTI, rue St-Jean, 6 et 8, à Saumur.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, sachant lire et écrire, demande un emploi comme valet de chambre ou employé dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

Changement de domicile

BUREAU

DES

Omnibus du Chemin de fer.

Par suite de l'expropriation et de la démolition de l'ancien Ecu de Bretagne, M. Lefevre transfère son bureau des Omnibus du chemin de fer, au siège de son établissement de Louage de chevaux et de voitures, rue du Portail-Louis, n^o 17, où les adresses seront reçues, à partir du 1^{er} septembre 1866, de 7 heures du matin à 9 heures du soir. (412)

UN HOMME connaissant le service des chevaux et des voitures demande un emploi. Il se met à la disposition des personnes qui le demanderaient pour cirer les appartements. S'adresser au bureau du journal.

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand Rue n^o 10. (274)

On demande un apprentie pour une maison de commerce d'épiceries. S'adresser au bureau du journal. (447)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité. — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonus; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

LES CARTULAIRES ANGEVINS

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

Table of Bourse de Paris listing Rentes et Actions, Bourse du 15 Septembre, and Bourse du 17 Septembre.

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Table of Obligations 3 p. 0/0 listing Nord, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Midi, and Est.

Saumur, P. GODET, imprimeur.